



Assemblée générale

AG/PAL/1097

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**
311^e séance – après-midi

LE COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DES PALESTINIENS
INQUIET DES CONSÉQUENCES DE LA POURSUITE DE LA COLONISATION ISRAËLIENNE
SUR LE PROCESSUS DE PAIX

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est réuni cet après-midi, au Siège de l'ONU, pour passer en revue les événements les plus marquants survenus depuis la tenue de sa précédente réunion, qui a eu lieu le 14 juillet dernier, et d'examiner la demande d'admission au Comité présentée par le Nicaragua.

La représentante de ce pays a expliqué que le peuple nicaraguayen, qui a connu l'oppression, ne pouvait ressentir que de la solidarité vis-à-vis d'un autre peuple, les Palestiniens, qui continue de la subir. Le Comité a pris note de la requête du Nicaragua, qui sera transmise pour décision à l'Assemblée générale.

Dans un premier temps, le Président du Comité, M. Paul Badji, Représentant permanent du Sénégal, a rappelé que le Conseil de sécurité avait organisé, le 22 juillet dernier, un débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. M. Badji avait exprimé à cette occasion la vive inquiétude que lui inspire la poursuite, par Israël, des activités d'implantation de colonies de peuplement, qui se poursuivent au mépris des obligations qui incombent à ce pays en vertu de la Feuille de route.

En effet, depuis la Conférence internationale d'Annapolis, le régime israélien a annoncé la construction de plus de 3 000 appartements dans le territoire palestinien, a précisé M. Badji. L'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, M. Riyad Mansour, a repris à son compte les conclusions d'une organisation non gouvernementale israélienne, « Peace Now », selon laquelle, depuis Annapolis, les activités d'implantation de colonies de peuplement israéliennes ont doublé.

Dès lors, beaucoup d'efforts ont été déployés auprès des membres du Conseil pour les convaincre de mettre aux voix un projet de résolution. « Mais nous sommes parvenus à la conclusion que le Conseil n'est pas prêt à assumer ses responsabilités », a estimé M. Mansour, « en raison de l'opposition de certains de ses membres à un texte qui se contentait pourtant d'appeler Israël à suspendre ses activités d'implantation de colonies ».

Par ailleurs, Israël a libéré le 25 août dernier 198 prisonniers palestiniens, a noté Paul Badji, qui a fait observer que près de 11 000 autres se trouvent toujours dans les geôles israéliennes. Si M. Mansour s'est félicité de ce geste de libération de détenus, qui s'étend notamment au plus ancien détenu palestinien, incarcéré depuis 31 ans, il a regretté que des centaines d'autres Palestiniens aient été arrêtés au cours de la même période. L'Observateur permanent de la Palestine a également déploré la détérioration des

conditions de vie à Gaza, découlant des restrictions imposées par Israël à la libre circulation des personnels humanitaires.

Les 6 et 31 août, le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, ainsi que leurs négociateurs, se sont réunis à Jérusalem, a indiqué le Président Badji. Les représentants palestiniens ont soulevé des préoccupations concernant les bouleversements politiques en Israël et les répercussions de ces troubles sur les pourparlers de paix. Le départ prochain de M. Olmert est notamment à l'origine de cette situation, même si ses négociations avec M. Abbas n'ont pas produit les résultats escomptés, a estimé M. Mansour.

Le temps passe, et il semblerait que les choses se compliquent, puisque nous ne savons toujours pas qui remplacera M. Olmert et quelle sera la marge de manœuvre qu'aura son successeur pour négocier avec l'Autorité palestinienne, s'est inquiété M. Mansour. En outre, nous sommes préoccupés de voir que les efforts déployés pourraient ne pas aboutir avant le départ de l'actuelle administration des États-Unis, en janvier prochain, a-t-il précisé.

En fin de séance, le Comité a adopté le programme provisoire de la Réunion à l'appui de la paix israélo-palestinienne, qui sera organisée par l'ONU pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et du Forum public des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne; les deux rencontres devant se tenir du 11 au 13 décembre 2008, à Santiago au Chili.

M. Badji a également rendu hommage au grand poète palestinien, Mahmoud Darwich, décédé le 9 août. Il incarnait l'identité nationale de son peuple et ses aspirations, a-t-il dit.

Les droits inaliénables du peuple palestinien, tels que réaffirmés par l'Assemblée générale dans sa résolution du 22 novembre 1974, sont le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure; le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale; et le droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et vers leurs biens, d'où ils avaient été déplacés et déracinés.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel